



PROCES-VERBAL

CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Mercredi 11 novembre 2009
à : 8 h 30

Présidence : Jean-Pierre ESCALETTES

Présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Christian TEINTURIER, Jacques LEGER, Gervais MARTEL, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER,
Guy CHAMBILY, René CHARRIER, Jean-Marie LAWNICZAK, Jean-Marc PUISSESSEAU, Marc RIOLACCI, Jacques ROUSSELOT, Bernard SAULES, François PONTHEU, Pierre ROCHCONGAR, Jacques THEBAULT,
Mme Marilou DURINGER-ERCKERT,

MM. Jacques LAMBERT, Gérard HOULLIER, Marc BATTÀ,

Assistent à la séance : MM. Jean LAPEYRE, Pierre-Jean GOLVEN,

Excusés : MM. Michel PLATINI, Noël LE GRAËT, Lilian THURAM, Jean-Pierre HUGUES, Raymond DOMENECH, Jean-Louis VALENTIN,

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Conseil approuve sans modification les procès-verbaux des réunions :

- du Conseil Fédéral du vendredi 2 octobre 2009
- des Bureaux du Conseil Fédéral des 1^{er} et 22 octobre 2009
- du Conseil d'administration de la Ligue du Football Amateur du 25 septembre 2009.

II. INFORMATIONS DU PRESIDENT

NECROLOGIE

A la suite des décès de :

- M. Hubert THIRIEZ, père de M. Frédéric THIRIEZ, président de la Ligue de Football Professionnel,
- M. Raymond AUZANNEAU, ancien Président de la Ligue du Centre,
- M. Nicolas CORNIL, joueur du FC VILLENES-ORGEVAL,

le Conseil adresse ses condoléances attristées aux familles des disparus.

FELICITATIONS

Le Conseil adresse ses sincères félicitations :

- à Florent SOULEZ, collaborateur chargé du marketing opérationnel, pour son mariage avec Zahia, le 3 octobre 2009,
- à Henri EMILE, entraîneur national, pour sa médaille d'Honneur du Travail « Or ».

VŒUX DE RETABLISSEMENT

Le Conseil adresse ses vœux cordiaux de prompt rétablissement à Alain PORCU, Président de la Ligue de Méditerranée.

INFORMATIONS

Formation : « Urgences cardiaques et prévention de la mort subite dans le football »

Pierre ROCHCONGAR présente au Conseil l'action globale de formation aux gestes qui sauvent qui va être conduite sous l'égide de l'Institut de Formation du Football.

Elle rassemblera l'ensemble des acteurs du football (FFF, LFP, LFA, UNFP, UCPF, UNECATEF) et sera conduite en partenariat avec la Croix Rouge.

Elle s'appuiera sur des messages simples et clairs. Elle ciblera tous les clubs professionnels et 10 000 clubs amateurs.

Marc BATTA précise que les 285 arbitres fédéraux seront formés d'ici l'été.

Gérard HOULLIER, Christian TEINTURIER et Fernand DUCHAUSSOY complètent sur différents points la présentation de l'opération.

III. LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

Règlement des agents sportifs de la FIFA

Jean LAPEYRE et Frédéric THIRIEZ confirment que la FIFA a fait parvenir aux associations nationales son projet visant à supprimer le règlement des agents sportifs.

La FIFA renonce à réguler le secteur. C'est une catastrophe pour tout le monde.

Frédéric THIRIEZ indique que, face à la démission de la FIFA et au vide réglementaire ainsi créé, les ligues professionnelles européennes réfléchissent à l'élaboration de leur propre réglementation.

IV. LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Informatisation des clubs et délivrance des licences

Fernand DUCHAUSSOY, Président de la Ligue du Football Amateur, fait le point sur le processus d'informatisation des clubs. 16 500 clubs utilisent désormais « Footclubs » et 3000 se connectent chaque jour en période normale.

Cette généralisation de l'informatisation des clubs a permis, pour la présente saison, de lancer le processus informatisé de demande et de délivrance des licences.

La modification importante de procédure qui en découle (c'est désormais le licencié lui-même qui prend l'initiative de sa demande de renouvellement de licence) aura nécessairement un impact baissier sur le nombre total de licenciés de la FFF, qui pourra être mesuré précisément en fin de saison.

Le point sur les subventions CNDS

Fernand DUCHAUSSOY informe le Conseil des décisions du Conseil d'administration du CNDS du 22 octobre 2009.

Pour le football, 26 dossiers ont été retenus pour un montant total de subventions de 4,3 M€.

Jacques LEGER se félicite que les priorités exprimées par la FFF aient été respectées à 95 %.

Les sites Internet des ligues et des districts

Bernard DESUMER rappelle que l'engagement avait été pris en mai 2008 de mener une opération-test d'amélioration des sites des ligues et des districts avec les ligues du Centre et de Lorraine. Dix-huit mois plus tard, force est de constater que rien n'a été entrepris.

En conséquence, le Conseil demande au Directeur Général de donner à la Direction de l'Information en ligne les instructions nécessaires à la relance de ce dossier.

V. QUESTIONS D'ACTUALITE

Affaire FFF / PSG (match à huis clos partiel)

Le Conseil,

Prend connaissance avec satisfaction du jugement en référé du Tribunal Administratif de Paris du 2 novembre 2009 rejetant la demande du PSG de suspendre la décision d'un match à huis clos partiel (fermeture des tribunes Auteuil et Boulogne).

Prend acte que le PSG s'est pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat.

Demande d'extension aux autres fédérations de l'interdiction à vie de délivrance de licence à M. WEMBAKUNGU Mickael, (District de la Somme)

Le Conseil,

Pris connaissance de la demande formulée par le District de la Somme relative à une demande d'extension aux autres fédérations de l'interdiction à vie de délivrance de licence infligée à M. WEMBAKUNGU Mickaël, éducateur de l'ESC Poulainville,

Observé que cet éducateur était suspendu de toute fonction officielle pour une durée de 6 ans depuis le 22 mai 2007,

Tenant compte qu'il n'avait aucune légitimité pour être sur le banc de touche ou à proximité lors du match ESC Poulainville / Us Corbie du 27/9/2009, qu'il a été exclu pour injures envers l'un des arbitres-assistants durant la rencontre, qu'il a contribué à rompre la sérénité du match par son comportement en perdurant dans son attitude après expulsion en incitant ses joueurs à la violence, Décide en raison de l'extrême gravité de ce comportement inadmissible, de transmettre au CNOSF une demande en vue de l'extension de cette suspension à vie à l'ensemble des fédérations.

Situation du FC LIBOURNE SAINT-SEURIN

Le Conseil,

Rappelé les décisions de la DNCG des 11 Juin et 1^{er} Juillet 2009 rétrogradant le club de National en CFA,

Pris connaissance du courrier du club du 28 Octobre 2009,

Pris connaissance des jugements du Tribunal de Commerce de Bordeaux des 2 et 30 Septembre 2009 prononçant respectivement le redressement puis la liquidation judiciaires de la SASP du club, avec fixation de la date de cessation de paiement au 1^{er} Mai 2009,

Considérant que l'article 234 al 1 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que « lorsqu'un club fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, il est procédé pour la saison suivante et au minimum, à sa rétrogradation sportive dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié »,

Considérant que l'al 3 prévoit quant à lui que « lorsqu'une des entités juridiques d'un club, visées à l'article 2 des Statuts de la F.F.F., fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette dernière entraîne automatiquement la déchéance des droits sportifs du club.

Toutefois le Conseil Fédéral peut, à titre exceptionnel, décider d'une nouvelle affectation de tout ou partie de ces droits sportifs »,

Décide, prenant en compte la rétrogradation du club à l'intersaison, d'attribuer, à titre provisoire, les droits sportifs à l'Association, sous la réserve expresse que la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la DNCG estime qu'elle a reçu du club toutes les assurances de sa bonne santé financière,

Demande à cette Commission fédérale une attention particulière au suivi de ce club et de le tenir informé de son expertise financière afin de décider de l'attribution définitive des droits,

Par ailleurs, compte tenu de la modification de l'article 235 des Règlements Généraux, donnant désormais compétence à la DNCG pour se prononcer sur les éventuelles mesures dont peuvent faire l'objet les Présidents des clubs ou entités ayant subi une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires, lui transmet le dossier de M. Bernard LAYDIS.

Enfin rappelle au club que sa dénomination officielle actuelle, valable au moins pour la présente saison, est le FC Libourne Saint-Seurin et non pas le FC Libourne comme cela figure en en-tête de son courrier. Le changement de nom ne sera possible que pour la saison prochaine, après présentation d'une demande réglementaire et accord du Conseil Fédéral.

Nominations complémentaires au sein des commissions fédérales

Sur proposition d'Henri MONTEIL, Secrétaire général,

Le Conseil procède aux nominations suivantes :

Commission Fédérale de Discipline

- M. Bernard CHANET, représentant des clubs des championnats nationaux

Commission Fédérale des Règlements et Contentieux

- M. Vincent CASERTA, représentant des clubs des championnats nationaux

Commission des championnats nationaux seniors :

- M. René FRANQUEMAGNE, représentant les clubs du National

- M. André VANDENBUSSCHE, représentant les clubs de CFA

- M. Jean-Pierre COLLIGNON, représentant les clubs de CFA2

Commission Fédérale du Football Diversifié

- MM. Stéphane FRANCOIS (joueur de l'Equipe de France de Beach Soccer) et Stéphane BASSON (joueur de l'Equipe de France de Futsal)

Commission Fédérale de contrôle des clubs de la DNCG

- Au titre de la LFA : M. Nicolas COUDENC en remplacement de M. Fabrice HERRAULT, démissionnaire.

VI. INFORMATIONS FINANCIERES

Convention d'avance en compte courant avec l'Institut de Formation du Football

Le Conseil,
Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier général,
Autorise le Président à signer une convention d'avance en compte courant avec l'Institut de Formation de Football.

Convention d'avance en compte courant entre la FFF et la Société Football Communication

Le Conseil,
Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier général,
Autorise le Président à signer une convention d'avance en compte courant avec la Société Football Communication.

Dotations financières pour la Coupe de France (saison 2009/2010)

Sur proposition de la Commission Fédérale de la Coupe de France et sur le rapport du Trésorier Général,
Le Conseil valide les dotations financières qui seront attribuées aux clubs vainqueurs en Coupe de France à compter du 6^{ème} tour, telles qu'elles figurent à l'annexe 1 du présent procès-verbal.
Elles sont sans changement par rapport à la saison dernière.

Aide à la Ligue d'Auvergne pour l'acquisition et la construction de son nouveau siège

Le Conseil,
Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier général,
Décide d'accorder une aide de 150 000 € à la Ligue d'Auvergne pour l'acquisition et la construction de son nouveau siège.

VII. CALENDRIER INTERNATIONAL

Novembre / Décembre 2009

Stages – Matches – Tournois	Rappel des décisions prises	Propositions
<p>EQUIPE DE FRANCE ESPOIRS</p> <p>RENCONTRE INTERNATIONALE FRANCE/TUNISIE LE 13 NOVEMBRE A TOURS</p> <p>MATCH DE QUALIFICATION UEFA 2009/11 FRANCE/SLOVENIE LE 17 NOVEMBRE 2009 A REIMS</p>	<p>Délégation : Christian TEINTURIER, Carlo MOLINARI, Erick MOMBAERTS, Patrice BERGUES, Franck RAVIOT, Michel ROBLES, Dr. François BROCHET, Guy PURAVET, Thierry HOCQUET, Yann PERRIN, Mickaël LE FOLL et 23 joueurs</p>	<p>Ajout : Adrien JUDET</p>
<p>EQUIPE DE FRANCE</p> <p>COUPE DU MONDE FIFA 2010 AFRIQUE DU SUD</p> <p>MATCHES DE BARRAGE</p> <p>REPUBLIQUE D'IRLANDE / FRANCE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2009 A DUBLIN A 20 HEURES A CROKE PARK</p> <p>FRANCE / REPUBLIQUE D'IRLANDE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009 A SAINT DENIS A 21 HEURES AU STADE DE FRANCE</p>	<p>Délégation : Jean-Pierre ESCALLETES, Frédéric THIRIEZ, Noël Le GRAET, Bernard DESUMER, Gervais MARTEL, Gérard HOULLIER, Jean-Louis VALENTIN, Pierre REPELLINI, René CHARRIER, Raymond DOMENECH, Pierre MANKOWSKI, Bruno MARTINI, Alain BOGHOSSIAN, Fabrice GRANGE, Robert DUVERNE, Dr. Alain SIMON, Michel BROHAN, Joffrey MARTIN, Patrick BORDIER, Diamantino DE FARIA, Sébastien LESIEUR, Thierry MARSZALEK, Eric DUBRAY, François MANARDO, Yann LE GUILLARD, Guillaume BIGOT, Marc MALEPART, Ghislain RECOULES, Mohamed SANHADJI, Frédéric FORESTAS et 23 joueurs</p>	
<p>SELECTION NATIONALE FEMININE « A »</p> <p>MATCH DE QUALIFICATION FIFA 2009/11 SERBIE / FRANCE LE 21 NOVEMBRE 2009</p>	<p>Délégation : 1 chef de délégation à désigner, Bruno BINI, André BARTHELEMY, Corinne DIACRE, Philippe JOLY, Patrick MENA, Jean-Noël LAVAUD, Matthieu BRELLE-ANDRADE et 18 joueuses</p>	<p>Ajout : Bernadette CONSTANTIN (Chef de Délégation)</p>
<p>EQUIPE DE FRANCE DE FUTSAL</p> <p>2 MATCHES AMICAUX CHILI / FRANCE DU 23 AU 29 NOVEMBRE 2009 AU CHILI</p>	<p>Délégation : Michel MUFFAT-JOLY, Pierre JACKY, David MERESSE, Franck TRICOCHÉ, Henri EMILE, Arnaud REVELLI, Jean-Pierre MULTIGNER et 14 joueurs</p>	
<p>SELECTION NATIONALE « U16 »</p> <p>2 MATCHES AMICAUX FRANCE / BELGIQUE LES 1^{er} ET 3 DECEMBRE 2009 A ROCHEFORT</p>	<p>Délégation : Jean-Pierre DUBEDAT, Patrick GONFALONE, Yann KERVELLA, Gilles FOUACHE, Jean-Pierre BLAQUART, Jean-Pierre CZAYKA et 18 joueurs</p>	
<p>SELECTION NATIONALE « U17 »</p> <p>2 MATCHES AMICAUX TURQUIE / FRANCE LES 8 ET 10 DECEMBRE 2009 A SAKARYA</p>		<p>Délégation : Jean-Claude LOUP, Guy FERRIER, Pascal LAFLEURIEL, Jean-Paul DELAHAYE, Dr. Pierre VIDAL, Christophe GEOFFROY et 18 joueurs</p>
<p>SELECTION NATIONALE « U18 »</p> <p>2 MATCHES AMICAUX UKRAINE / FRANCE LES 8 ET 10 DECEMBRE 2009 A KIEV</p>		<p>Délégation : Michel TRONSON, Philippe BERGEROO, Gilles EYQUEM, Pascal ROHN, Joël BARTHE, Dr. Fabrice BRYAND et 18 joueurs</p>

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des réunions du Conseil Fédéral et de ses Bureaux pour le 1^{er} semestre 2010

Le Conseil,
Sur proposition de son Secrétaire Général
Adopte le planning des réunions du premier semestre de 2010 :

▪ Conseil Fédéral

- Vendredi 29 janvier à 8h30
- Vendredi 26 février à 8h30
- Jeudi 1^{er} avril à 8h30
- Vendredi 30 avril à 8h30
- Jeudi 20 mai à 8h30

▪ Bureau du Conseil Fédéral

- Jeudi 14 janvier à 15h00
- Jeudi 28 janvier à 15h00
- Jeudi 11 février à 15h00
- Jeudi 25 février à 15h00
- Jeudi 18 mars à 15h00
- Mercredi 31 mars à 15h00
- Jeudi 15 avril à 15h00
- Jeudi 29 avril à 15h00

IX. EURO 2016 : DESIGNATION DES VILLES DE LA CANDIDATURE

Le Président ouvre à 10h30 la séance extraordinaire du Conseil Fédéral.

Jacques LAMBERT, Directeur général, présente aux membres du Conseil l'équipe pluridisciplinaire (FFF, LFP, consultants expérimentés) qui constitue le comité de pilotage de la candidature.

Il présente ensuite le schéma du déroulement de cette séance exceptionnelle :

- rappel du contexte et de la méthodologie du choix des villes ;
- présentation des 14 projets de villes, articulée en deux phases :
 - présentation du projet de stade, faite par Xavier DANIEL et Pascal SIMONIN ;
 - présentation par lui-même des forces et des faiblesses de chaque projet au regard de cinq autres critères déterminants d'évaluation que sont : le transport terrestre (interurbain et intra urbain), la desserte aéroportuaire, la capacité hôtelière, la responsabilité sociale et environnementale et la dynamique locale ;
- recommandation du comité de pilotage ;
- débat et décision du Conseil Fédéral.

La séance se déroule selon le schéma ci-dessus.

A l'issue de la présentation des projets classés (au sens du cahier des charges de l'UEFA) en catégorie 1 (stade existant : le Stade de France à Saint-Denis) et en catégorie 3 (stades neufs : Lyon, Lille, Bordeaux, Nice, dans l'ordre décroissant de la capacité programmée de l'enceinte), une séance de questions-réponses se déroule entre les membres du Conseil fédéral et le comité de pilotage de la candidature.

La séance est suspendue de 12h35 à 13h40.

A la reprise, les neuf projets classés en catégorie 2 (stades à rénover : Marseille, Paris-Parc des Princes, Lens, Saint-Etienne, Toulouse, Strasbourg, Metz, Nancy, Montpellier) sont présentés au Conseil.

A l'issue de la séance de questions-réponses suivant cette présentation, le Directeur général présente au Conseil Fédéral une recommandation du comité de pilotage visant :

- compte tenu des aléas qui subsistent à ce jour (engagements financiers privés à confirmer, contrats de ville-hôte à signer, dépendance de certains projets au soutien financier de l'Etat), à continuer à travailler au cours des prochaines semaines avec 12 villes ;
- à sélectionner les 12 projets qui optimisent les chances de succès de la candidature française.

MM. Gervais MARTEL et Jacques ROUSSELOT quittent la séance afin de ne pas prendre part à la délibération du Conseil, ni au vote qui doit suivre.

Au terme d'un rapide débat et sur la demande de l'un de ses membres, le Conseil décide de se prononcer à bulletin secret.

A l'unanimité des 17 membres votants, le Conseil Fédéral décide de retenir comme villes de la candidature à l'organisation de l'UEFA Euro 2016 les 12 villes suivantes (ordre alphabétique) : Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Paris-Parc des Princes, Saint-Denis-Stade de France, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse.

Le Président clôt la séance à 15h05.

Le Directeur Général
Jacques LAMBERT

PJ 1 annexe

CONSEIL FEDERAL

Mercredi 11 novembre 2009



annexe

Annexe 1 : _____ Dotations financières
Coupe de France (saison 2009/2010)

Conseil Fédéral du 11 novembre 2009

DOTATIONS FINANCIERES COUPE DE FRANCE Saison 2009/2010

Vainqueur	Nombre de clubs	Attribution par club vainqueur	Cumul par club			TOTAL
			Issus du 6 ^{ème} tour	Ligue 2	Ligue 1	
6 ^{ème} tour	146+7 OM	1 500€	1 500€			229 500€
7 ^{ème} tour (1)	86	6 000€	7 500€	6 000€		516 000€
8 ^{ème} tour	43	35 000€	42 500€	41 000€		1 505 000€
1/32 ^{èmes} de finale (2)	32	40 000€	82 500€	81 000€	40 000€	1 280 000€
1/16 ^{èmes} de finale	16	60 000€	142 500€	141 000€	100 000€	960 000€
1/8 ^{èmes} de finale	8	130 000€	272 500€	271 000€	230 000€	1 040 000€
1/4 de finale	4	280 000€	552 500€	551 000€	510 000€	1 120 000€
1/2 finales	2	560 000€	1 112 500€	1 111 000€	1 070 000€	1 120 000€
Finale	1	700 000€	1 812 500€	1 811 000€	1 770 000€	700 000€
TOTAL						8 470 500€

(1) attribution de 3 000 € au club (ligue2) éliminé au 7^{ème} tour

(2) attribution de 20 000 € au club (ligue1) éliminé en 1/32^{ème} de finale